

Informations de base	
<b>2015/2641(DEA)</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: cas de manquement et cas de manquement grave aux règles de la politique commune de la pêche qui peuvent entraîner l'interruption du délai de paiement ou la suspension des paiements	
Complétant <a href="#">2011/0380(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2015/2641(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Sous-type de procédure</b>	Examen d'un acte délégué
<b>Modifications et abrogations</b>	Complétant <a href="#">2011/0380(COD)</a>
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	PECH/8/03151